

---

Lettre du citoyen Clément, curé de Champfleury (Marne), qui annonce déposer ses lettres des prêtrise et demande des subsistances, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre du citoyen Clément, curé de Champfleury (Marne), qui annonce déposer ses lettres des prêtrise et demande des subsistances, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 330-331;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40600\\_t1\\_0330\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40600_t1_0330_0000_6);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

*Lettre du citoyen Lefebvre, ex-général (1).*

« Paris, le quartidi 24 brumaire, l'an II de la République française.

« Citoyens représentants de la République française,

« Je remets entre vos mains des titres qui ne m'ont été d'aucune utilité depuis quatre ans, puis-que, depuis le mois de novembre 1789, je n'ai exercé aucune fonction ecclésiastique quelconque, et qui m'étaient devenus absolument inutiles pour l'avenir, puis-que j'avais pris, dès cette époque, la ferme résolution de n'en exercer aucune.

« En embrassant, dans ma jeunesse, c'est-à-dire avant que ma raison et mon cœur fussent formés, un état que je ne connaissais pas, je ne me suis nuï qu'à moi-même, puis-que, n'ayant jamais ni prêché, ni confessé, ni administré, quoique ces questions fussent de l'essence de cet état, je n'ai pu tromper personne.

« Agé de 50 ans, je ne me suis pas marié, mais peut-être regarderez-vous que j'ai fait un acte équivalent en m'établissant le père, dès l'instant que mes chaînes ont été rompues, de quatre orphelins de père et de mère, trois neveux et une nièce, restés sans ressources quelconques pour subsister, n'en ayant d'autre moi-même que celle que je peux me procurer par mon travail journalier et ma modique pension. Je remplis donc les devoirs de la paternité sans en avoir les douceurs.

« Deux de ces orphelins, l'un âgé de 19 ans 1/2, l'autre de 18 ans, servent depuis quelque temps dans les armées de la République: le troisième, trop jeune, est en apprentissage et n'attend que le moment de suivre l'exemple de ses frères. Enfin ma nièce, la moins âgée des quatre, vit auprès de moi. Je partage avec elle le produit de mes travaux; je suis son éducation, qui n'a d'autre objet que de lui inspirer l'amour de la patrie, les vertus et les qualités de son sexe.

« Permettez-moi d'ajouter que, quoique forcé de travailler beaucoup pour me procurer ma subsistance et faire face aux dépenses que je me suis imposées, je ne m'en suis pas moins occupé de la chose publique. Je vous en ai donné, il y a peu de temps, une preuve; je vous ai présenté un manuscrit considérable sur la navigation intérieure, le dessèchement des marais et le défrichement des terres incultes de la République. Vous avez daigné accueillir cet ouvrage de la manière la plus flatteuse pour moi, en ordonnant par votre décret du 3 août dernier, la mention de cet hommage dans le procès-verbal et l'insertion au *Bulletin* (2). Je ne me le suis point dissimulé, ce n'a pas été au mérite de l'ouvrage que j'ai été redevable de cette marque honorable de distinction, puis-que son titre seul vous était alors connu, mais à mon désintéressement, à mon zèle pour la chose publique et aux sentiments exprimés dans ma pétition. Elle était ainsi terminée :

« Législateurs, il ne manque aux couronnes éternelles que vous vous êtes tressées par

« vos travaux assidus et glorieux que cette  
« branche de laurier. Puissent les soins recher-  
« chés avec lesquels je l'ai cultivée la rendre  
« digne d'être associée à celles déjà placées sur  
« vos fronts républicains! Puisse la précieuse  
« communication que les canaux navigables  
« établiront entre les citoyens, pour leurs inté-  
« rêts réciproques, les unir plus étroitement  
« d'esprit et de cœur et les rallier tous sous le  
« même étendard, celui sur lequel est gravé en  
« caractères ineffaçables : *Unité, indivisibilité*  
« *de la République, liberté, égalité, fraternité ou*  
« *la mort!* »

« J'ajouterai aujourd'hui : Puissent ma con-  
« duite et mes sentiments me mériter de nouveau  
« vos suffrages et une nouvelle marque de bien-  
« veillance de votre part. »

« Salut cordial et fraternel.

« LEFEBVRE, ex-général, rue des Fossés-  
« Saint-Victor, n° 12. »

*Lettre du citoyen Clément, curé de Champfleury (1).*

« Citoyen Président,

« Depuis longtemps j'aspirais au bonheur  
« de pénétrer dans l'auguste sanctuaire de la  
« Raison, et de loin j'admirais les travaux de  
« l'assemblée des sages de la France, qui ont  
« brisé les chaînes dont les êtres qui l'habitent  
« ont été chargés pendant des siècles, et qui,  
« d'esclaves qu'ils étaient, en un instant en ont  
« fait des hommes.

« Asservi par les volontés paternelles, je fus  
« obligé, à 16 ans, de passer des jours malheu-  
« reux avec des victimes de l'orgueil et de l'ava-  
« rice de leurs parents; le cloître me renferma  
« jusqu'au jour où la liberté conquise fit luire  
« dans l'esprit de nos représentants les lumières  
« de la raison.

« Je sortis de cet antre où d'autres principes  
« n'étaient connus que ceux de l'aveugle volonté,  
« en bénissant la Révolution. Je cherchai les  
« moyens de servir ma patrie; je fus appelé par  
« mes concitoyens à remplir les fonctions sacer-  
« dotales. Aujourd'hui que les prêtres des Fran-  
« çais ne doivent être que des cœurs purs, pour  
« adorer la divinité la plus pure encore, la Liberté,  
« j'ai volé avec transport auprès de vous, et,  
« rempli du plus profond respect pour ce lumi-  
« neux aréopage, je dépose sur l'autel de la raison  
« les lettres que l'égarement des hommes m'avait  
« données.

« Dépourvu par les lois des siècles passés  
« et que l'avidité avait délaissés, je n'ai aucun  
« moyen de subsister, mais toute ma confiance  
« est en vous, sages législateurs, je vous demande  
« à être utile à la République. Il y a dans le pays  
« que j'habite, des administrations qui ont  
« besoin de discours; que le ministre qui en est  
« chargé m'y donne, par vos ordres, de l'emploi,  
« je jure d'en remplir les devoirs en bon républi-  
« cain.

« Dans une république il ne faut ni bras oisifs,  
« ni bouches dévorantes, les frelons doivent en  
« être exclus, et je rougirais de manger sans tra-  
« vail la subsistance que vous ne m'accorderiez  
« qu'aux dépens de celle de tous mes frères. Rem-

(1) *Archives nationales*, carton F<sup>10</sup> 885, dossier Lefebvre.

(2) Voy. ce décret, *Archives parlementaires*, 1<sup>re</sup> série, t. 78, séance du 3 août 1793, p. 146.

(1) *Archives nationales*, carton F<sup>10</sup> 876, dossier Clément.

plissez ma demande et je bénirai davantage mon existence. Je jure de maintenir l'égalité et la liberté.

« Vivent les sages représentants ! vive à jamais la République ! »

« CLÉMENT, curé de Champfleury, près Reims, département de la Marne. »

« P.-S. Mon intention est de rendre à la nature ce que j'en ai reçu, et remplir envers la République le plus grand devoir que lui doivent ses plus fidèles amis. »

*Lettre du citoyen d'Halle, vicaire épiscopal de Versailles (1).*

« Primiidi, 21 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible. »

« Citoyens représentants du peuple, »

« Ami de la liberté et de l'égalité, ennemi de tous les genres de superstitions et de despotisme, les droits de l'homme et la souveraineté du peuple n'ont jamais cessé d'être pour moi des principes sacrés et la règle invariable de ma conduite morale et politique. J'en ai pour témoin la haine furieuse des aristocrates et des fanatiques. »

« Il ne doit plus y avoir aujourd'hui d'autre culte public et national que celui de la liberté et de la sainte égalité, puisque le peuple le veut ainsi. En conséquence je déclare hautement que je renonce dès aujourd'hui aux fonctions de ministre du culte catholique, prêt d'ailleurs à servir la République dans quelque poste qu'elle juge à propos de m'employer. »

« Je jure qu'elle n'aura jamais de serviteur plus fidèle et plus dévoué. »

« Vive la République, une et indivisible ! »

« D'HALLE, vicaire épiscopal de Versailles. »

*Lettre du citoyen Francqueville (2).*

« 21 brumaire an II de la République française une et indivisible. »

« Citoyens représentants, »

« Depuis un an et plus j'ai abjuré la prêtrise ; je retrouve aujourd'hui quelques lettres qui me rappellent un état qui, pour le bonheur et le repos de la race humaine, n'aurait jamais dû être toléré. Une épouse aimable, spirituelle et républicaine surtout, me donne depuis un an des leçons de sagesse que je me plais à mettre en pratique. C'est elle qui m'a fait penser que je ne devais plus souiller notre demeure par la conservation de ces papiers sur lesquels sont imprimées les marques du despotisme le plus insultant. J'espère, citoyens représentants, que vous voudrez bien leur donner la place qu'ils méritent d'occuper. »

« Le sans-culotte, »

« FRANCQUEVILLE. »

*Lettre du citoyen Legrix, ci-devant prêtre à Pont-Audemer (1).*

*Adrien-Armand Legrix, ci-devant prêtre à Pont-Audemer, département de l'Eure, au citoyen Robert-Thomas Lindet, député à la Convention nationale.*

« Pont-Audemer, le 22<sup>e</sup> brumaire de l'an II de la République française une et indivisible. »

« Citoyen, »

« Lorsqu'appelé par toi-même à l'état sacerdotal, je crus pouvoir rendre à ma patrie quelque service, je ne balançai pas d'obéir à la voix qui devait diriger mes premiers pas. Mais aujourd'hui que tu donnes à la France entière l'exemple d'un dévouement parfait à la vérité, je ne puis plus longtemps résister au besoin qui me presse de n'encenser désormais que la liberté, de ne reconnaître, ne prêcher et ne suivre que les droits inaliénables de l'homme. J'abjure donc dans tes mains le caractère qu'elles m'avaient imposé, je ne veux être qu'homme.... C'est à la République que je consacre pour toujours mes moyens physiques et moraux. »

« Je t'envoie mes lettres de prêtrise, quoique je ne sois point de la commune de Paris, je désirerais que mon nom fût inscrit sur le livre de la raison et de la vérité vengées qui y est ouvert. »

« Au reste, citoyen, j'espère que tu feras pour moi ce qu'a droit d'attendre d'un père de la République un sans-culotte. »

« Salut et fraternité. »

« LEGRIX, procureur syndic du district. »

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Un membre [Robert-Thomas Lindet] a dit :

Les prêtres qui furent vicaires de la cathédrale d'Évreux ne furent jamais superstitieux

(1) *Archives nationales*, carton F<sup>10</sup> 885, dossier Legrix.

(2) *Bulletin de la Convention* du 7<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (dimanche 17 novembre 1793). D'autre part, le *Moniteur universel* [n<sup>o</sup> 58 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 235, col. 3] et l'*Auditeur national* [n<sup>o</sup> 421 du 27 brumaire an II (dimanche 17 novembre 1793), p. 5] rendent compte du discours de Lindet dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel*.

LINDET, député à la Convention nationale et évêque du département de l'Eure, fait hommage à l'Assemblée des lettres de prêtrise des prêtres de la cathédrale d'Évreux, qui ont abjuré leur profession.

La mention honorable est décrétée.

II.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

LINDET annonce que, dans le département de l'Eure, la raison a fait enfin justice de toutes les impostures sacerdotales. Les prêtres ont renoncé au métier d'apôtres de l'erreur et, en leur nom, il a déposé sur le bureau une liasse de lettres de prêtrise.

(1) *Archives nationales*, F<sup>10</sup> 878, dossier d'Halle.

(2) *Archives nationales*, carton F<sup>10</sup> 879, dossier Francqueville.